

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 septembre 2017

Objet : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de la Grande Chartreuse sur la commune de Chambéry

- date de convocation le 09 septembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le vendredi quinze septembre à douze heures quinze, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffemat

Jean-Luc Berthalay

Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin -

Alexandra Turnar

Florence Vallin-Balas

Marie Perrier

Brigitte Bochaton

Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet

Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Maryse Fabre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Annick Bonniez à Marie Perrier - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Bernard Januel à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 16

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Damien Regairaz - Philippe Trepier

Bureau du 15 septembre 2017

délibération n° 144-17

objet **RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de la Grande Chartreuse sur la commune de Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique qu'une consultation a été lancée le 6 juillet 2017 pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de la Grande Chartreuse sur la commune de Chambéry.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée faisant l'objet d'un lot unique et composé d'une tranche ferme.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 60 %
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 24 août 2017 a donné un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises Giroud Garampon / Sogea, pour un montant de 241 880,41 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 €,

Vu l'avis du Bureau du 23 mars 2017 approuvant le lancement du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de la Grande Chartreuse sur la commune de Chambéry,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 août 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de la Grande Chartreuse sur la commune de Chambéry au groupement d'entreprises Giroud Garampon / Sogea, pour un montant de 241 880,41 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 144-17

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de la Grande Chartreuse sur la commune de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 15 septembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170915-lmc1H20031H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20031H1

Date de transmission en Préfecture : 22 septembre 2017

Date de réception en Préfecture : 22 septembre 2017